

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2018

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au club sportif d'escrime « La Riposte »

Rapporteur : Jacques BLANCHIN

La Ville souhaite que les habitants de Tassin la Demi-Lune puissent disposer d'un choix varié de disciplines sportives et que les personnes en situation de handicap aient une offre d'activités sportives la plus large possible. Le club d'escrime « La Riposte » sollicite le soutien de la Ville alors qu'elle est confrontée à des difficultés passagères. Afin que l'escrime demeure une offre sportive sur la commune à destination de tous les publics tassilunois, la Ville étudie avec bienveillance cette demande d'aide exceptionnelle de l'association La Riposte.

L'association sportive tassilunoise « La Riposte », membre du Comité d'escrime du Rhône, a 40 ans d'existence en 2018.

La politique de l'association fait écho à l'orientation première de la politique de la commune en direction du sport pour tous, avec un attachement particulier pour le handisport avec une pratique Handi/Valide durant des créneaux communs d'occupation de l'équipement sportif (gymnase des Genetières).

Le club a connu sur la dernière saison (2017-2018) une baisse significative du nombre de ses licenciés, atteignant un niveau exceptionnellement faible. Il en résulte une situation financière fragile et préoccupante pour la pérennité de celui-ci. L'association, par son nouveau comité directeur élu cet été, a entrepris le redressement de sa situation financière en agissant dans trois directions :

- Des mesures prises pour réduire les dépenses et augmenter les recettes propres : augmentation de cotisations, limitation du nombre de cours par tireur, baisse du nombre d'heures du Maître d'armes.
- Un plan d'actions pour consolider le nombre de licenciés : communication, élargissement de la filière handisport, interventions en milieu scolaire et dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports, lancement d'actions « sport-santé » en partenariat avec la Ligue, etc.
- Des sollicitations de subventions exceptionnelles auprès de ses partenaires (FFE, Ligue, etc.) et de la Ville.

L'objectif du club est d'atteindre 100 adhérents d'ici deux ans et de maintenir son pôle compétitions malgré un contexte difficile « avec le départ des tireurs prometteurs vers d'autres clubs plus puissants ».

La Ville, partenaire du club via la mise à disposition des équipements sportifs pour les entraînements et compétitions (gymnase des Genêtères), l'accompagne également par l'attribution ponctuelle de subvention au titre de projet spécifique, le cas échéant. Ainsi, en 2017, 1 500 € ont été accordés par le Conseil Municipal.

Au regard de la situation conjoncturelle rencontrée par le club et prenant en compte les mesures décidées par l'association et son nouveau Président, Monsieur GILLET, ainsi que les actions mises en place qui répondent à la politique sportive territoriale de la commune (handisport, sport santé, sport pour tous), le dossier de subvention ayant été complété puis signé par le nouveau Président comme la Ville l'avait demandé, la demande de subvention exceptionnelle a été étudiée par la Commission Animation le 15 octobre dernier.

Le compte de résultat fait apparaître un déficit de 6 438 € sur un montant global des dépenses de 36 219 €.

Ceci exposé, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Animation réunie le 15 octobre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- 1) Attribuer une subvention exceptionnelle de 4 500 € à l'Association La Riposte (3 000 € en fonctionnement et 1 500 € pour le projet de compétition sur présentation du bilan financier spécifique de l'action).**
- 2) Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**